

HSBC SFH (France)

**Rapport sur la qualité des actifs
au 31 Décembre 2013**

I. Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

Date des données : 30/11/2013

Données en €

Categories de créances	Encours
- Créances commerciales	-
- Crédits à l'exportation	-
- Crédits de trésorerie	-
- Crédits à l'équipement	-
- Crédits investisseurs à l'habitat	5 894 979 729
- Autres crédits	-
	5 894 979 729

Types de contreparties	Encours
- Sociétés non financières et entrepreneurs	-
- Particuliers	5 894 979 729
- Autres	-
	5 894 979 729

Types de garanties	Encours
- Garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	973 360 862
- Garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	-
- Caution délivrée par un établissement de crédit	4 921 618 867
- Caution délivrée par une entreprise d'assurances	-
- Garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	-
	5 894 979 729

L'unique organisme de cautionnement est le crédit Logement (*cf I.6*)

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

Date des données : 30/11/2013

Données en €

Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
- Capital restant dû à la clôture de l'exercice	803 886 124
- Produit de la quotité définie à l'article R.515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	169 474 738
	973 360 862

Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
- Capital restant dû à la clôture de l'exercice	3 448 920 304
- Produit de la quotité définie à l'article R.515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	1 472 698 563
	4 921 618 867

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Date des données : 30/11/2013

Données en €

Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
2002	8 848 933	167
2003	26 444 320	371
2004	44 465 898	489
2005	105 650 090	895
2006	180 487 550	1 316
2007	105 116 548	809
2008	85 991 110	660
2009	50 056 654	380
2010	75 011 042	479
2011	78 273 485	546
2012	117 262 122	744
2013	95 753 110	569
	973 360 862	7 425

Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
2002	16 027 564	367
2003	50 565 540	865
2004	86 475 815	1 161
2005	354 901 922	3 373
2006	641 233 901	5 342
2007	270 762 483	2 462
2008	214 927 974	2 082
2009	244 887 180	2 010
2010	471 231 037	3 246
2011	506 811 372	3 730
2012	1 051 333 608	6 829
2013	1 012 460 473	6 658
	4 921 618 867	38 125

4) Répartition selon la durée résiduelle :

Date des données : 30/11/2013

Données en €

Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	47 228	7
1	2 170 061	73
2	4 970 467	135
3	11 991 430	224
4	20 505 190	356
5	26 896 690	360
6	45 708 007	483
7	43 604 718	473
8	51 782 656	470
9	55 112 219	476
10	45 780 687	364
11	64 138 699	457
12	96 420 591	637
13	68 430 540	472
14	76 800 209	473
15	24 792 081	149
16	51 297 200	295
17	89 535 103	479
18	62 417 918	339
19	49 718 997	268
20	7 619 786	49
21	12 952 606	73
22	17 320 179	85
23	23 177 149	120
24	19 141 775	98
25	572 216	3
26	456 463	7
	973 360 862	7 425

Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	626 122	54
1	9 133 077	476
2	26 479 692	858
3	49 991 243	1 194
4	84 505 551	1 566
5	92 440 647	1 478
6	186 094 384	2 298
7	205 547 409	2 260
8	271 595 184	2 602
9	273 308 617	2 407
10	160 568 186	1 392
11	300 553 265	2 272
12	444 113 713	2 972
13	372 057 938	2 555
14	476 563 550	3 002
15	115 191 259	685
16	261 167 487	1 512
17	404 813 413	2 231
18	372 763 821	1 985
19	310 642 311	1 789
20	51 184 532	278
21	88 756 785	463
22	72 673 305	334
23	181 069 302	848
24	98 689 691	537
25	2 445 625	14
26	8 572 125	61
27	26 490	1
28	44 146	1
	4 921 618 867	38 125

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

L'ensemble des biens apportés en garantie est localisé en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribué au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

✓ Prêts garantis par une hypothèque :

Pondération : 100%.

✓ Prêts garantis par un organisme de cautionnement :

Pondération : 100%.

L'unique organisme est le crédit Logement dont la notation au 31/12/2013 est la suivante :

Organisme d'évaluation	Notation long terme
Moody's	Aa3
Standard & Poor's	A+

7) Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L.313-42 à L.313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5).

Néant

II. Exposition sur des personnes publiques

Néant

III. Organisme de titrisation et entités similaires

Néant

IV. Valeurs de remplacement

Au 31/12/2013, les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par HSBC SFH (France) au titre du placement de ses fonds propres sont les suivants :

✓ Trésorerie (comptes nostro) : 2 725 162 €

✓ Dépôt à terme (nominal) : 121 000 000 €

V. Remboursements anticipés

Au cours du quatrième trimestre 2013, le taux de remboursements anticipés totaux calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 3.94%

VI. Risque de taux

Le fonctionnement de HSBC SFH (France) est tel que tant que HSBC France n'est pas en défaut, la structure n'est pas exposée au risque de taux, dans la mesure où les d'Obligations de Financement à l'Habitat, sont parfaitement adossées aux prêts consentis par HSBC SFH (France) à HSBC France.

Dans le cas d'une dégradation de la notation de HSBC France sous A-1 par S&P ou A2 par Moodys, HSBC SFH (France) mettra en place de façon préventive 3 séries d'instruments de couverture (taux et devises)

- Couverture du collateral transféré à la structure (Swap de l'actif)
- Couverture des obligations de financement à l'habitat (Swap du passif)
- Back to back avec HSBC France

Ainsi, dans le cas d'un défaut de HSBC France, le risque de taux et de change de HSBC SFH (France) sera couvert avec une contrepartie externe bénéficiant d'une notation minimum (A-1 par S&P et A2 par Moodys).

VII. Couverture du besoin de liquidité

Au 31 Décembre 2013, les informations sur le besoin de liquidité à 180 jours et les modalités de couverture sont estimées comme suit :

- Les paiements de principal et d'intérêts dus au titre des émissions sont couverts par les flux prévisionnels de principal et d'intérêts des prêts personnels immobiliers reçus en garantie.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts

Paris, le 15 Février 2014,

M. Samir El Aziz

Directeur Général de HSBC SFH (France)